

D.B. Vigu, Es

074
A 694

L'ARGUS, JOURNAL ELECTORIQUE.



OMNIA EXSEQUI DECBT.

Vol. I.]

TROIS-RIVIERES, MERCREDI, LE 15 NOVEMBRE, 1826.

[N. 12]

IMPRIMERIE ET PUBLIÉ

PAR

LUDGER DUVERNAY,

Rue Royale.

CONDITIONS DE CE PAPIER.

Le Prix de la Souscription est de CINQ
Chelins, pour Trois Mois de publication,
outre les frais de Poste, payables, à de-
mande, dans le cours des trois mois.

On donnera place, dans ce Journal, aux
Avertissements, dans l'une et l'autre
langue, à des prix très-raisonnables.

On peut s'abonner chez—

- Messrs. Neilson & Cowen, } ...d..... Quebec,
- Et chez Mr. F. Lemaitre, } ...d..... Quebec,
- Mr. A. T. Kimber, N. P. }
- Et Mr. James Lane, }
- Mr. Louis Gonzague Nolin,.... L'Assomption,
- Mr. H. Olivier,..... Berthier,
- Mr. T. L. Chalou,..... Rivière du Loup,
- Mr. Jean Chaurrette,..... Yamachiche,
- Mr. Louis Marcoux,..... Yamaska,
- Mr. Guillaume Smith,..... La Baie,
- Mr. Thomas Fortier, M. D.,..... Gentilly,
- Mr. Pierre A. Dorion,..... Ste. Anne.

Le Soussigné prend la liberté de prévenir les
Dames, et Messieurs des Trois-Rivières et des
environs, qu'il continue à exécuter la RELIURE, dans
toutes ses branches, et d'après de nouveaux princi-
pes; c'est pourquoi il prie les personnes qui auraient
des Brochures, Pamphlets, ou Journaux, &c. à faire
relier, ou de vieux livres à faire réparer, de vouloir
bien les envoyer à cette Imprimerie, où ils seront re-
liés et arrangés avec solidité et élégance.

LUDGER DUVERNAY.

Trois-Rivières, 30 Acût, 1826.

(COMMUNICATION.)

MONSIEUR L'ÉDITEUR,

L'on va m'appeler un Ultra-royaliste,
un pilier du despotisme, un ami enragé de
la superstition, et me décorer de nombre
d'épithètes que se plaisent à avoir constam-
ment en bouche, Messieurs les libéraux,
mais peu importe. Comme je crois avoir
autant de droit qu'eux, à l'expression de
mes sentiments, je vous prie de donner
place à mes réflexions, si vous les jugez
dignes d'insertion.

J'ai lu dans le Spectateur Canadien de
Samedi dernier, un paragraphe qui vrai-
ment m'a fait croire que celui qui en est le
digne auteur, venait, lorsqu'il l'a écrit, de
sortir d'une rêverie où il avait vu les objets
tout renversés, et que n'ayant pas eu le
tems de se frotter les yeux, il aura aperçu
au réel, les choses sous le même rayon
visuel que dans ses songes. Il est heureux
Mr le Rédacteur, que ces libéraux laissent
percer dans tous leurs écrits, quelque
chose de si contraire aux idées reçues, que
leurs exclamations au lieu de faire impres-
sion, opèrent contre eux ce qu'ils espé-
raient pour le soutien de leurs belles doc-
trines. La voici:—

“ Il y a des gens dont les idées sont si singu-
lières, si opposées à celles de la généralité des
hommes, qu'ils semblent se plaire à tout ce
qu'il y a de difforme, d'irrégulier, de dispa-
rate et de gothique; abhorrent et fuir tout ce
qu'il y a de beau, de grand, de régulier, com-
me le hibou fuit la lumière. Tels sont par
exemple, les ultra-royalistes, surtout de France
et d'Espagne. Ces politiques sont prêts à sa-
crifier à ce qu'ils appellent les principes monar-
chiques, surété personnelle, honneur national,
avantages agricoles, industriels et mercantiles,
prosperités intérieure et extérieure. La servi-
tude, la misère et la dégradation des Espa-
gnols, tout extrêmes qu'elles sont, sont de
beaucoup préférables, suivant eux, avec la
monarchie absolue, à la liberté et au bonheur
des habitans des Etats Unis, sous le régime
républicain. Un Busiris, un Phalaris, un De-
mys, un Néron, un Louis IX, un Christiern
IV, un Henri VIII, actuellement régnant, ne
seraient pas capables de les faire revenir de
leur prédilection pour le despotisme et la ty-
rannie; pour leurs chers principes monar-
chiques. Et quels sont ces principes dans le
fond? Que les peuples sont faits pour les rois;
que ceux-ci sont tout et les autres rien; que la
fantaisie, le caprice d'un monarque doit l'em-
porter sur le bien être d'une nation! et le com-
ble de l'absurdité de leur part, c'est de donner
ces doctrines comme fort anciennes; tandis
qu'elles ne datent en France que du ministère
de Richelieu et du règne de Louis XIV, qui
disait: l'état, c'est moi; avant eux, on pensait
généralement comme celui qui a dit:

Monarques, songez-y; le peuple fait les princes:
Les princes ne font pas le peuple et leurs provinces:
Il existe sans roi plus d'une nation,
Mais un roi sans sujets n'est plus roi que de nom.

JEAN AUVRAY, avocat au parlement de
Normandie, né en 1590, mort en 1633.

Une autre absurdité de la part des ultra-
royalistes, c'est de vouloir faire croire que les
peuples partagent leurs étranges notions. Pour
colorer d'un certain vernis leurs absurdes doc-
trines, les assertions les plus palpablement
fausses, les plus noirement calomnieuses, ne
leur content rien: le morceau que nous publi-
ons, cette semaine, sous le titre d'Ultra-royal-
isme fourmille de ces sortes d'assertions, com-
me tout lecteur tant soit peu instruit peut ai-
sément s'en apercevoir. Il en est de si no-
toirement mensongères par rapport à l'Angle-
terre, au Brésil, et aux républiques américaines
que ce serait appreter à rire que de s'amuser
à les refuter.

Au reste, nous ne blâmons point les rédacteurs
du Drapeau Blanc de trouver la constitution
brésilienne trop libérale; nous l'avons trouvée
nous même un peu républicaine, pour avoir été
donnée par un monarque; il n'y a d'absurdes
que les conséquences qu'ils déduisent de cette
libéralité. Mais quand cette charte serait plus
libérale que d'autres, et même un peu republi-
caine, qu'auraient à y redire les autres nations,
et particulièrement celles de l'Europe? Et
conjurant les vieilles monarchies européennes,
vouloir employer peut-être le fer et le feu,
pour détruire cette charte, ou la rendre plus
monarchique, c'est à notre avis, le plus haut
point de folie et de perversité où puisse se por-
ter le fanatisme politique.”

N'est-il pas en effet étonnant d'entendre
un Editeur détonner comme le fait celui
du Spectateur Canadien, contre les ultra-

royalistes, les hommes qui ne veulent pas
s'élever contre les idées monarchiques, &c!
De vouloir prétendre que les peuples ont
droit de se gouverner eux-mêmes, que les
rois doivent être le jouet des caprices de ces
mêmes peuples! Il ne peut, ce me semble,
y avoir deux opinions là dessus. En effet
les rois ont été donnés aux hommes par
Dieu même, ils sont les oints du Seigneur,
et les peuples sont obligés de leur obéir.
Sans doute, ces Messieurs libéraux, enten-
dent la chose tout autrement: ils vous as-
surent par exemple, qu'un peuple a droit
de s'émanciper, de secouer ce qu'ils appel-
lent le joug, et qu'il faut les laisser se faire
autant de mal qu'ils jugent à propos, et que
les têtes couronnées, devraient demeurer
dans un état d'indifférence si grand, qu'ils
laissent les nations en si grande liberté
que les rois devinssent des hommes de
paille, et qu'ils vissent sur leurs trônes, la
canaille.

Ils s'élèvent contre les Espagnols ou plu-
tôt contre les ultra-royalistes d'Espagne et
de France. Eh! ignorent-ils donc qu'il
vaut mieux que l'Espagne demeure dans
l'état où elle est, que de passer sous un
gouvernement, selon certains Editeurs, li-
béral mais qui dans le fond n'est que le
germe du républicanisme! Témoin les é-
tats de l'Amérique du sud, que l'on prône
comme une émancipation digne d'admiration!
Dira-t-on que l'on a eu raison de dépouil-
ler les Montezuma, les Guatmozin, des
droits que la nature et le doigt du très-
haut leur avaient assignés! Dira-t-on (pour
retourner en Europe) que Napoléon est
justifiable, en alléguant que le peuple fran-
çais a bien voulu le choisir! Horreur!
Voilà ce que c'est que ces malheureuses
idées libérales!

Je m'attends bien que l'Editeur du Spec-
tateur Canadien (et peut-être vous même,
excusez) ne me traitera pas de la manière
la plus libérale, pour m'être élevé contre
son système libéral, mais je m'en consolerais,
en me permettant de lui répondre, et si je
n'ai pas le bonheur de le convaincre, j'au-
rai du moins la satisfaction de ne pas être
des siens, et de pouvoir me souscrire et me
de dire partout où j'irai.

Un Ami de mon Roi et de ma Religion.

Un écrit aussi singulier que celui que le lec-
teur a eu sous les yeux, ne mérite, selon nous
d'autre considération que celle que l'on ac-
corde aux ultras soit d'un parti, soit de l'autre.
L'auteur paraît s'attendre à une différence d'o-
pinion de notre part. Nous le prions donc d'être
fermement persuadé, que nous sommes trop
l'ami et l'admirateur de la constitution de l'An-
gleterre, et de la beauté de son organisation,
pour goûter le mérite de ses récriminations dé-
placées contre ceux qui ne sont pas les parti-
sans éffrénés du beau système du gouverne-
ment Espagnol.

Note du Rédacteur.